



QUARTIER
GARIBALDI-LES PUCES



QUARTIER
DEBAIN-MICHELET-BAUER

**Conseil de quartier de Garibaldi-Les Puces et Debain-Michelet
mardi 05 décembre 2023 – 19h00 - Ecole Joliot Curie
Compte-rendu des échanges**

Participant.es :

9 habitant.es

Élu.es présent.es :

- **Michèle COADIC**, conseillère déléguée au dialogue citoyen
- **Jonathan CARO**, conseiller délégué à la communication
- **Britt PETERSEN**, conseillère déléguée au tourisme et à l'attractivité du territoire
- **Merry LIUZZO**, adjointe déléguée à la préservation et au développement des Puces
- **Dina DEFFAIRI-SAISSAC**, conseillère déléguée à la propreté et à la végétalisation

Élu.es excusé.es :

- **Sidonie BAIGNERES**, adjointe à la démocratie locale et citoyenne
- **Héloïse CLAUDE**, adjointe déléguée à l'éducation et aux activités périscolaires

Michèle COADIC rappelle le rôle des conseils de quartier, instance de démocratie participative mise en place en 2022. Elle présente les excuses des élu.e.s de quartier qui ne pouvaient être présent.e.s à cette réunion, mais sont à l'écoute des habitant.e.s du quartier qui peuvent les solliciter.

Cette réunion plénière qui regroupe exceptionnellement les Conseils de quartier de Garibaldi-Les Puces et de Debain-Michelet-Bauer est consacrée à la présentation par le Conseil Départemental 93 du projet d'aménagement de l'Avenue Michelet.

Sujet 1 : Projet d'aménagement de l'Avenue Michelet.

Suite à la co-construction du projet avec la Ville, Plaine Commune, la région Île-de-France, le Collectif Vélo Île-de-France et la RATP, et aux deux réunions publiques d'information tenues entre juillet 2022 et avril 2023, le Département a défini et présenté les futurs aménagements pour l'avenue Michelet. Ces interventions visent à rendre la circulation à vélo plus sûre, faciliter le passage des bus et des visiteurs du marché aux puces, sécuriser les traversées piétonnes et prévenir les accidents. De plus, elles cherchent à préserver les arbres existants et à créer de nouvelles zones vertes.

Afin de minimiser les éventuelles nuisances et d'assurer une bonne fluidité de la circulation sur l'avenue, le Département a planifié une intervention en cinq étapes progressives :

Secteur 1 : Entre le périphérique et la rue Bauer (travaux prévus de décembre 2023 à mars 2024) :

Actuellement, l'avenue comporte 4 voies de circulation pour les voitures : 2 en direction sud-nord et 2 en direction nord-sud. L'une est partagée par les vélos et les bus.

Le nouveau projet prévoit la création de pistes cyclables protégées de chaque côté de l'avenue Michelet, la suppression d'une voie de circulation voiture en direction sud-nord, et la réservation d'une voie aux bus en direction de Paris. Ces aménagements permettront de sécuriser le passage des cyclistes, fluidifier la circulation dans le secteur des puces, prévenir le stationnement anarchique grâce à des bordures installées le long des pistes cyclables et autoriser des livraisons ponctuelles sur la voie de bus les jours de marché. De même, une station Vélib sera également installée au carrefour de l'avenue Michelet et de la rue Bauer.

Secteur 2 : Entre la rue Bauer et la Rue Frayce :

Les aménagements prévus dans le **secteur 1** seront prolongés jusqu'à l'avenue Frayce avec une voie de circulation pour les voitures (double sens), une voie supplémentaire réservée aux bus (en direction de Paris) et deux pistes cyclables de chaque côté de l'avenue. Les habitants seront consultés pour définir la végétalisation et le mobilier urbain qui seront ajoutés dans ce secteur.

Secteur 3 : Entre la rue Frayce et les voies ferrées :

Sur ce tronçon, les fonctions de la voie ne seront pas modifiées : les voies de circulation (actuellement très larges) seront tout simplement resserrées afin de conserver les places de stationnement et d'ajouter des pistes cyclables de chaque côté de l'avenue. Ce resserrement des voies permettra de réduire la vitesse et de protéger les pistes cyclables qui seront placées entre les places de stationnement et le trottoir.

Secteur 4 : Entre les voies ferrées et la rue du Landy :

Pour des raisons de sécurité, la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) a exprimé le besoin de fluidifier la circulation dans ce secteur et de supprimer les places de stationnement qui se trouvent en face de ses installations. Ainsi, les places de stationnement seront remplacées par la continuité des pistes cyclables du **secteur 3** et les voies de circulation seront resserrées pour permettre la création d'une double voie en direction sud-nord.

Secteur 5 : Carrefour entre l'avenue Michelet et la rue du Landy :

Enfin, le carrefour sera transformé en « carrefour à la hollandaise » visant à sécuriser les passages des piétons et cyclistes. Ces aménagements prévoient la matérialisation d'un itinéraire dédié aux cyclistes, isolé du trafic de circulation et protégé par des îlots en béton. Cela favorisera une circulation plus fluide et organisée autour du carrefour, avec une meilleure visibilité pour les automobiles. Les travaux, qui auront lieu après la finalisation du carrefour de la rue Bauer, seront réalisés avant la fin des JOP 2024.

Questions des habitants à ce sujet :

- 1. Certains commerçants du secteur des puces font des installations qui cachent le feu-vert piéton de l'angle avenue Michelet et rue des Rosiers.**

Ce problème est connu de la municipalité, des contraventions ont été émises par la Police Municipale. La nouvelle DSP – Délégation de Service Public, permettra de constater de manière plus efficace ce type d'irrégularités et de prévoir des sanctions adaptées pour dissuader ces comportements.

2. Vu la suppression des places de stationnement sur le secteur 1, un lieu de parking sera-t-il dédié aux forains qui travaillent dans le marché aux puces ?

Pour faciliter le déchargement des marchandises des forains, la municipalité envisage de dédier la rue du Professeur Gosset comme parking réservé aux forains les jours de marché. Cependant, un travail parallèle sera initié avec la Police Municipale pour que le dépôt de marchandises et le stationnement soient respectés dans les horaires définis.

3. Pourquoi une seule voie sera réservée aux bus en direction de Paris (nord-sud) ?

Un cabinet d'experts a été mandaté pour faire des relevés de circulation dans l'avenue Michelet. L'objectif étant d'identifier les heures et les zones où la densité du trafic est la plus élevée. Les résultats ont démontré que l'avenue Michelet est plus fréquentée sur la voie en direction de Paris dans les heures du matin (entre 8h et 11h) et l'après-midi (entre 17h et 20h). Afin d'assurer une meilleure circulation des bus, une voie leur a été réservée. En contrepartie, la voie qui se dirige vers Saint-Denis (nord-sud) est moins affectée par cette densité.

4. Est-ce que des mesures ont été prévues pour améliorer la sécurité sous le pont du périphérique ?

Ce sentiment d'insécurité aux abords de la porte de Clignancourt est bien connu des forces de l'ordre de la Ville. La Municipalité a fait remonter ces questionnements au Préfet de Police. Des réponses sont attendues en matière de renforcement de police nationale dans le secteur, notamment en vue des JOP 2024.

Sujet 2 : Réflexion sur l'emplacement d'une boîte à livres dans le quartier

Vote à main levée pour l'emplacement de la boîte :

L'emplacement choisi par une grande majorité est **le croisement Rosiers / Pierre Curie**.

Prochaines étapes du conseil de quartier :

Les dates des prochaines plénières des conseils de quartier sont prévues pour mai-juin 2024.

Ressources et inscriptions :

Pour s'inscrire et recevoir les informations relatives au Conseil de quartier :

➔ <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/projet/inscription-conseils-de-quartiers-de-saint-ouen/>

Pour s'inscrire à l'équipe d'animation du Conseil, aux groupes de travail et proposer de nouvelles idées :

➔ Envoyer un mail précisant vos nom, prénom, téléphone, quartier et adresse à : conseilsdequartier.saint.ouen@gmail.com